

Mandat et composition du comité interministériel sur l'éolien

233

DB36

Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

Mandat :

Saint-Ulric

6211-09-009

Les autorités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ont mis en place un comité de suivi du développement de l'éolien au Québec. Ce comité s'inscrit dans le cadre des orientations de la nouvelle stratégie énergétique du Québec concernant le développement de la filière éolienne.

Le mandat de ce comité est d'assurer un développement harmonieux et intégré de la filière éolienne au Québec. Les échanges portent sur les problèmes rencontrés ou anticipés dans les champs d'expertise propres aux ministères impliqués de même qu'à l'identification de solutions à mettre en place.

Le comité a mis en place trois sous-comités :

1. Harmonisation réglementaire des MRC
2. Financement des projets et participation de partenaires
3. Consultation et participation autochtone

Composition :

Le comité, sous la responsabilité de la direction générale de l'électricité du MRNF, est composé de représentants des ministères suivants :

- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

Secteur de la Faune
Secteur du Territoire
Direction des affaires autochtones
Secteur de l'Énergie et des Mines